



Commune de
Villetaneuse

C.C.A.S.
SEANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2022
A 18 HEURES ET 30 MINUTES

En Mairie- Salle du Conseil Municipal
1 Place de l'Hôtel de Ville
93 430 VILLETANEUSE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 27 octobre 2022, à 14h00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Villetaneuse, 1 place de l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Vice-président, le vendredi 21 octobre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S.,
Tarik ZAHIDI, Fathia BELGUESMIA, membres du Conseil d'Administration.

Était absente représentée :

Véronique SAINT-AUBIN représentée par Majide AMMAD.

Étaient absents excusés :

Dieunor EXCELLENT, Yasmina ESSOM, Carinne JUSTE, Fatoumata SAKHO, Dyhia BOUDAA, Abdelkader BEKLI, Géry BRANQUART, Maurice MENDES DA COSTA, Amadou DIALLO membres du Conseil d'Administration.

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de présents : 3

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 4

.....

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 14h10.

➤ LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. EN DATE DU 27 OCTOBRE 2022.

Date et numéro de l'acte	Objet	Vote
Délibération n°D/2022/27.10/01 Examinée le: 27/10/2022	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 septembre 2022.	Approuvée
Délibération n°D/2022/27.10/02 Examinée le: 27/10/2022	Décision prise par le Vice-Président du C.C.A.S. dans le cadre de sa délégation	Prend Acte
Délibération n°D/2022/27.10/03 Examinée le: 27/10/2022	Décisions prises par la Commission Permanentes des Aides Facultatifs d'Urgence.	Prend Acte
Délibération n°D/2022/27.10/04 Examinée le: 27/10/2022	Demande d'aide financière exceptionnelle (aide décès)	Approuvée
Délibération n°D/2022/27.10/05 Examinée le: 27/10/2022	Demande d'aide financière exceptionnelle (aide décès)	Approuvée
Délibération n°D/2022/27.10/06 Examinée le: 27/10/2022	Demande d'aide financière exceptionnelle (aide cantine)	Approuvée
Délibération n°D/2022/27.10/07 Examinée le: 27/10/2022	Demande d'aide financière exceptionnelle (aide cantine)	Approuvée
Délibération n°D/2022/27.10/08 Examinée le: 27/10/2022	Demande d'aide financière exceptionnelle (aide cantine)	Approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil d'Administration n'ayant plus de question à poser, **Majide AMMAD** lève la séance à 15 h 00 en remerciant ceux-ci de leur présence.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à signer la feuille de présence.

Établi à Villetaneuse, le 27 octobre 2022
Le Vice-Président du C.C.A.S.,

Majide AMMAD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.